

PRÉSENCE

Présents : Benoît Nicaise, Rachel Hoekendijk, Lucie Martens et Benjamin Anciaux

Excusés : Sacha Masson et Eric Stevens

Absentes : Mégane Mathieu et Pauline Berger.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé

APPROBATION DU PV DU 30 SEPTEMBRE

Rachel Hoekendijk demande que plusieurs paragraphes du point sur l'escrime ludique soient modifiés pour mieux correspondre à son propos. Elle envoie les passages à modifier à Benjamin Anciaux. Après lecture, les administrateurs approuvent cette nouvelle description.

Le PV est approuvé.

INFORMATIONS

MI-TEMPS APE DE DEBORAH ALVES

Benjamin Anciaux informe le CA que le mi-temps APE demande de fournir le budget 2020 au plus vite pour valider la demande. Benjamin Anciaux verra avec Eric Stevens pour la réalisation de celui-ci en précisant bien qu'il demandera une validation de l'AG.

STATUTS

Benjamin Anciaux a suivi une formation concernant le nouveau code des sociétés et annonce au CA qu'il faudra revoir entièrement les statuts de BE Larp. Il travaille aussi sur un document qu'il voudrait remettre aux membres pour les informer de la situation et qu'ils puissent se mettre en ordre.

Il présente également une proposition au CA par rapport au quorum des jeunes (- de 30 ans) pour l'AG et la possibilité d'inscrire le point dans les statuts sur l'obligation de se faire représenter par un membre jeune lors de l'AG. Le CA refuse de prendre les responsabilités de l'AG et pense qu'une meilleure communication avec les membres devrait permettre de les conscientiser et d'obtenir le quorum de jeunes nécessaire au décret. Benjamin Anciaux informe le CA que cette décision est, selon lui, dangereuse pour la survie de BE Larp en tant qu'OJ bien que moralement fort respectable.

PROJETS FUTURS EN COURS

FESTIVAL DU HUIS-CLOS

Benjamin Anciaux présente l'état d'avancement du projet. Les murders se remplissent bien mais la communication avec le collège ne s'est pas améliorée.

Benoît Nicaise interpelle les permanents sur la date relativement tardive à laquelle les rédacteurs ont été conviés et où la date du festival du huis-clos a été annoncée. Benjamin Anciaux répond que ce n'est qu'à cette période que le collège Saint-Michel a confirmé la date. Rachel Hoekendijk s'interroge sur cette

réponse tardive mais Benjamin Anciaux lui assure que c'est depuis avril que le collège est sollicité. Malheureusement, avant octobre, ce n'est pas la priorité de la direction. Lucie Martens se demande s'il est possible de changer d'endroit et Benjamin Anciaux lui répond que cela demandera du temps de recherche et que sans contact en interne, ses précédentes expériences furent malheureuses.

BETA LARP

Benjamin Anciaux présente l'état des lieux de BEta Larp aux administrateur·ice·s. Le CA est interpellé par cette présentation et entame un débat sur les relations de travail bénévoles-travailleur·euse·s.

A l'issue de la discussion et malgré la ferme opposition de Benjamin Anciaux, le CA acte que les permanent·e·s occuperont une place de soutien dans la réalisation du projet BEta Larp 2020. Il·elle·s annulent la décision prise en CA le 26 février 2018 confiant l'organisation de cette tâche aux permanent·e·s.

AP : Benjamin Anciaux informera l'équipe qu'elle ne prendra qu'une position de soutien sur le projet BEta Larp pour l'édition 2020. Les permanent·e·s enverront un message au plus vite pour former une équipe.

FICHE DOCUMENTATION PROJET

Point reporté à la prochaine réunion.

SONDAGE

Point reporté à la prochaine réunion.

AVATAR 2020

Point reporté pour un mois.

PLANIFICATION DES POINTS PROJET

Point reporté à la prochaine réunion.

Rédacteur :
Benjamin Anciaux